

DIRECTION TERRITORIALE GRAND EST AGENCE TERRITORIALE NORD-ALSACE DECISION DE FERMETURE

de

PERIMETRE DE CHASSE

M. Franck JACQUEMIN, Directeur de l'Agence Territoriale Nord-Alsace,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juin 2015 portant réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les forêts domaniales et dans la forêt indivise de Haguenau,

Vu la demande d'organisation de battues formulée le 8 novembre 2022 par Monsieur Claude SCHERMULY, Président de la Société de Chasse D'Sandhaase, 5 rue des Acacias – 67590 WINTERSHOUSE

Vu le calendrier de battue déposé par la Société de Chasse D'Sandhaase

Et considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'accès dans le périmètre chassé pour assurer la sécurité du public

Décide

Article 1 – L'utilisation de la route forestière Uberach (piste cyclable) est interdite au public entre les parcelles 1005 à 1035 de la forêt Indivise d'Haguenau pendant la durée des battues les :

- Vendredi 9 décembre
- Vendredi 13 janvier
- Samedi 4 février

<u>Article 2.</u> La signalisation règlementaire sera posée et déposée le jour même par l'organisateur des battues et le présent arrêté sera apposé sur les barrières présentes.

Le périmètre sera réouvert dès la fin des opérations, la période de fermeture ne pouvant excéder la plage 7h30-17h00

Article 3. L'ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Mairie de la Ville de HAGUENAU
- Les services de police municipale de la Ville de Haguenau
- La Société de chasse D'Sanshaase

A Saverne, le 18 novembre 2022.

Le Directeur d'Agence,

Franck JACQUEMIN